**FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS 2023**

**PROJETS SPECIFIQUES DROM**

**INTER-ASSOCIATIONS (2 STRUCTURES MINIMUM)**

* **Définition**

Le financement « projets spécifiques dans les territoires des DROM » permet de bénéficier d’une prise en charge de la CPNEF pour un projet de formation spécifique, innovant ou expérimental visant le développement, le renforcement des compétences, ou l’acquisition d’une qualification.

Les thèmes peuvent prendre différentes formes :

* **Thèmes émergents** : nouvelles thématiques de formation (besoins en compétences nouvelles) en réponse aux évolutions de la structure (nouvelles activités…), des métiers, des publics, aux nouveaux besoins économiques et sociaux (ex : transition écologique, émergence de nouvelles formes de lien social {projet tiers-lieux}, développement du numérique et de ses usages…).
* **Thèmes innovants :**
* **Innovation territoriale** : dispositifs mis en œuvre dans les territoires

(Ex : formations mises en place dans le cadre des politiques régionales de formation, formation itinérante sur un territoire),

* **Innovation parcours** : proposition de réponses adaptées aux publics en matière d'ingénierie de parcours

(Ex : démarche d’intégration renforcée, accompagnement spécifique…)

* **Innovation pédagogique** : nouvelles méthodes et modalités pédagogiques

(Ex : validation des acquis de l’expérience renforcée, formation à distance, blended Learning, Serious Game (jeux pour mettre en situation professionnelle), MOOC (professeur avec vidéo type Skype), Formation itinérante (camion itinérant pour des formations…), accompagnement sur le site articulé à un temps d’apports de connaissance théorique.

* **Autres Thèmes spécifiques au territoire qui seront étudiés par le CTP.**

L’organisme de formation doit :

* Disposer d’un numéro de déclaration d’activité, en cours de validité, en tant que prestataire de formation,
* Être titulaire d’une certification Qualiopi,
* Être référencé par Uniformation.
* **Porteur de la demande de financement**

La demande peut être portée :

* par Uniformation,
* ou par une structure du territoire de la branche ALISFA.

La CPNEF conseille aux structures souhaitant déposer une demande de prise en charge et constituer leur dossier de se rapprocher d’Uniformation et/ou une structure ou fédération de la branche ALISFA.

* **Calendrier**

L’action liée au projet peut être annuelle ou pluriannuelle mais doit impérativement démarrer en 2023. La demande de prise en charge doit être effectuée pour toute la durée de l’action.

* **Structures éligibles**

S’agissant d’une formation collective entre plusieurs associations, la demande doit concerner au moins deux structures (Numéros ICOM différents) :

* Appliquant la Convention collective nationale (CCN) des Acteurs du lien social et familial (Alisfa) (IDCC n°1261),
* À jour du versement de leurs contributions à Uniformation

**A noter** :

Il est toutefois possible d’avoir un projet spécifique en interbranche. Le financement du CTP concernera uniquement les frais des participants de la branche ALISFA.

Les participants provenant d’une autre branche professionnelle devront rechercher leur propre financement.

* **Publics concernés**
* Salarié-e-s et bénévoles (dirigeants ou non) de la branche

Attention :

Le groupe doit majoritairement être composé de salarié-e-s. Ils doivent représenter au minimum 50% des participants.

* **Modalités d’organisation**

Ces actions sont à l’initiative de l’employeur peuvent se dérouler :

* Pendant le temps de travail du salarié (maintien de la rémunération habituelle),
* Hors temps de travail.

Attention : Lorsque les actions se déroulent, en tout ou partie, hors du temps de travail, les dispositions légales doivent être respectées.

* **Financement**

Chaque demande est étudiée individuellement. Le CTP pourra accorder un pourcentage ou l’intégralité du budget global lié au projet innovant.

* **Procédure à respecter**
1. Le porteur du projet adresse une demande préalable au Comité Technique Paritaire (CTP) de la CPNEF accompagnée des pièces justificatives **au minimum deux mois** avant le démarrage de l’action et au plus tard le 3 octobre 2023 pour les actions démarrant en fin d’année.
2. La demande est examinée en CTP.
3. Le CTP envoie sa réponse à l’employeur et informe le service technique d’Uniformation de la prise en charge accordée.
4. Uniformation envoie un contrat tripartite au porteur de projet qui le signe et le transmet pour signature à l’organisme de formation.
5. Pour le paiement, l’organisme de formation adresse au siège d’Uniformation (A l’attention de Nathalie BLANCHON) une demande remboursement pour les coûts pédagogiques correspondant au(x) jour(s) de formation réalisé(s) avec les justificatifs transmis en amont par Uniformation (Feuille d’émargement, fiche évaluation stagiaire, fiche évaluation formateur, synthèse des fiches d’évaluation stagiaires remplie par le formateur.
6. Après transmission du dossier par l’organisme de formation, le siège d’Uniformation adressera à chaque structure participante, un formulaire de remboursement spécifique pour les frais annexes (repas, transport, hébergement,) sous réserve d’en avoir fait la demande au CTP et d’en avoir eu l’accord.
7. Chaque structure participante envoie le formulaire de demande de remboursement renseigné et accompagné des pièces justificatives au siège d’Uniformation (A l’attention de Nathalie BLANCHON).
8. À l’issue de l’action, le porteur de la demande envoi à la CPNEF un bilan détaillé qualitatif et quantitatif du projet.

|  |
| --- |
| PROJETS SPECIFIQUES DROMDEMANDE DE FINANCEMENT INTER-ASSOCIATIONS(2 STRUCTURES MINIMUM) |

Pour l’instruction de votre demande de financement « projets spécifiques dans les territoires des DROM », nous vous remercions de remplir le formulaire ci-dessous et d’y joindre les pièces demandées.

**Merci de cocher la case correspondante à votre situation :**

□ Action portée par une structure pour plusieurs structures

□ Action portée par UNIFORMATION ou une structure/Fédération de la branche ALISFA

□ Action ayant bénéficié d’un accompagnement d’UNIFORMATION ou une structure/Fédération de la branche ALISFA

**I Identification de l’employeur du porteur de projet**

Nom de la structure (raison sociale) :

Numéro d’adhérent à Uniformation *(ICOM)* :

Adresse postale :

Nom du porteur du projet :

Fonction du porteur de projet :

Téléphone du porteur de projet :

Mail du porteur de projet :

**II CONTEXTE ET MOTIF DU PROJET** (projet de formation)

**III Description DU PROJET de FORMATION**

Intitulé du projet de formation :

**IV OBJECTIFS**

**VI MODALITÉS DU PROJET DE FORMATION**

1. **Publics concernés**

Nombre de salarié-e-s : Nombre de bénévoles : Autre(s) :

1. **Durée**

Période envisagée (si vous n’avez pas encore les dates précises) :

Date de début : / /

Date de fin : / /

Nombre de jours : Nombre d’heures :

1. **Identification de l’organisme de formation [[1]](#footnote-1)**

Nom de l’organisme de formation (raison sociale) :

Adresse postale :

Numéro de déclaration d’activité en cours de validité en qualité de dispensateur de la formation professionnelle :

Le prestataire est-il certifié Qualiopi : Oui Non

Si oui, numéro du certificat :

Téléphone :

Mail :

**VII ÉLÉMENTS FINANCIERS ET BUDGET PRÉVISIONNEL**

**Rappel des barèmes de prise en charge définis par Uniformation :**

Repas : 30€

Hébergement :

* 135 € pour les formations se déroulant dans Paris intra-muros
* 110 € pour les formations se déroulant hors Paris

Déplacement : SNCF sur la base des frais réels dans la limite du barème fiscal 6 chevaux

1. **Dépenses totales liées au projet de formation**

|  |  |
| --- | --- |
| Coût pédagogique : |  |
| Frais de déplacement : |  |
| Frais d’hébergement : |  |
| Frais de restauration : |  |
| Rémunération : |  |
| Montant total du projet : |  |

1. **Co-financements**

Y a-t-il des co-financements Oui 🞎\* Non 🞎 Montant total des aides |\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_|€

\*Si oui remplir le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | OUI | NON | Montant |
| Etat |  |  | € |
| Région |  |  | € |
| OPCO |  |  | € |
| Autre (à préciser) |  |  | € |
| Total |  |  | € |

Action mise en place dans le cadre d’un EDEC[[2]](#footnote-2)/ADEC[[3]](#footnote-3) : Oui 🞎 Non 🞎

1. **Demande de financement à la CPNEF**

|  |  |
| --- | --- |
| Coût pédagogique : |  |
| Frais de déplacement : |  |
| Frais d’hébergement : |  |
| Frais de restauration : |  |
| Montant total demandé à la CPNEF  |  |

**À noter** : Le porteur du projet doit faire un calcul au plus proche de la réalité. Nous vous remercions d’expliquer l’enveloppe en détail. Les financements seront accordés dans le respect des dispositions légales relatives à la formation professionnelle continue, aux règles de financement définies par l’OPCO et la CPNEF.

Je soussigné Mr/Mme (prénom et nom) :

En qualité de (fonction) :

Date Signature + cachet de la structure

\*Afin de soutenir le développement régional de la formation professionnelle, la CPNEF a mis en place un réseau de référents(es) en régions Leur rôle est notamment d’accompagner les structures de la branche ALISFA dans la gestion des compétences et l'articulation des différents dispositifs de formation.

Le/la référent(e) en région est également chargée de vous accompagner dans le montage d'actions de formation collectives et vous aider à trouver des financements. Vous trouverez leurs [coordonnées](http://www.cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html) sur notre site internet www.cpnef.com

La liste des structures concernées par le projet de formation

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Numéro Uniformation*****(ICOM)*** | **Nom structure** | **Ville** | **Nombre ETP** | **Nombre****Salarié-e-s participants** | **Nombre****Bénévoles participants** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**Pièces à joindre obligatoirement à la demande préalable :**

□ La copie du devis

□ La liste des structures concernées par l’action, identifiées par leur numéro ICOM (OPCO) (voir tableau ci-joint)

□ La copie du programme détaillé de l’action, précisant notamment les objectifs et les moyens pédagogiques mis en œuvre

**LA DEMANDE DE FINANCEMENT DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU MINIMUM DEUX MOIS AVANT LE DÉMARRAGE DU PROJET DE FORMATION ET AU PLUS TARD LE 3 OCTOBRE 2023 PAR MAIL :** **cpnef@cpnef.com**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

* Le/la référent.e emploi, formation de votre région ([cliquez ici](http://cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html)  pour obtenir ses coordonnées),
* La permanence de la CPNEF :

 . Par téléphone : 01 58 46 13 45 (tous les après-midis de 14h00 à 17h00 sauf le mercredi)

 . Par courriel :  cpnef@cpnef.com

1. **Attention : Pour bénéficier d’un financement, vous devrez désormais vous assurer que l’organisme de formation figure sur le catalogue de référence d’Uniformation et est certifié Qualiopi.** [↑](#footnote-ref-1)
2. #  EDEC = Engagement de développements de l’emploi et des compétences

 [↑](#footnote-ref-2)
3. **ADEC = Action de développement de l’emploi et des compétences** [↑](#footnote-ref-3)